



Travaux qui s'éternisent...

Par **mdel**, le **30/07/2013** à **20:52**

Bonjour,

J'ai acquis un appartement "à rafraichir" en mai 2013. J'ai délégué les travaux à un artisan; les travaux ont commencé fin mai. L'artisan m'avait dit qu'ils seraient finis avant le 1er juillet.

J'ai donc fait visiter le bien et signé un bail avec un locataire pour le 1er juillet.

Fin juin, l'artisan me prévient que les travaux ont pris 2 semaines de retard. Le locataire ayant donné son préavis pour le 1er juillet, je lui propose de le loger gratuitement dans l'appartement d'un ami en attendant la fin des travaux; il accepte.

Ensuite, chaque semaine ou presque, l'artisan me dit qu'il y a toujours plus de retard. Un mois, un mois et demi... Il me donne maintenant comme échéance le 15 aout (mais est-ce fiable?)

Je fais le lien avec le locataire, qui me dit que c'est inacceptable, que l'appartement que je lui prête est plus petit que celui qui était convenu, qu'il a assez patienté, qu'il veut entrer pour le 1er aout maxi dans l'appartement, sinon il contacte un avocat.

Je me retrouve face à une impasse. Je suis de bonne fois, je presse l'artisan mais les travaux ne sont pas terminés.

Que faire?

Est ce que je risque quelque chose si le locataire porte plainte?

Quelles sont les solutions?

Merci de votre aide

Mdel.

Par **Lag0**, le **31/07/2013** à **10:27**

Bonjour,

Le locataire pourra effectivement demander en justice la résolution du bail et des dommages et intérêts pour le préjudice subi.

C'est une procédure civile, il n'est donc pas question de "porter plainte".